

Renouvellement de l'accréditation de
l'INSPE de l'Université Toulouse 2 Jean
Jaurès pour la période 2021-2026.

Conseil d'administration du 5 juillet 2021

Délibération 2021/07/CA-062

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant les modalités d'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 et son annexe portant sur le référentiel des compétences professionnelles et les attendus de la formation,

Vu l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations au sein des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation, modifié par arrêté du 24 juillet 2020,

Vu les statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès,

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la délibération du conseil de l'INSPE de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès en date du 27 avril 2021,

Vu le dossier de demande de renouvellement de l'accréditation de l'INSPE présenté pour la période 2021-2026,

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande de renouvellement de l'accréditation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès pour la période 2021-2026.



Toulouse, le 5 juillet 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote : 0